



Auch, le 7 novembre 2019

SE-UNSA du Gers
10 Rue du 88^e R.I.
B.P. 90532
32020 AUCH Cedex

A Monsieur le directeur académique du Gers

Objet : compensation des heures de réunion directeurs-IEN

Monsieur le Directeur académique,

Les directeurs d'écoles sont réunis par leur IEN respectif trois fois dans l'année. Ces réunions se tiennent en-dehors du temps scolaire et ne donnent pas lieu à un remboursement des frais de déplacement. Nous ne remettons nullement en cause ni la pertinence, ni l'utilité de ces réunions. Elles sont, à notre avis, un temps d'échange nécessaire. Par contre, nous demandons que ce temps de travail supplémentaire soit reconnu et fasse donc l'objet d'une compensation.

Jusqu'à maintenant et faute d'une meilleure solution, six heures de réunions directeurs-IEN étaient comptabilisées dans les temps d'animations pédagogiques. Ces 6 heures de réunion n'apparaissent plus, cette année, dans la liste des animations. Devons-nous comprendre que vous avez décidé de mettre fin à cette forme de compensation ?

Si c'est le cas, nous trouvons cette décision injuste et le signal envoyé aux directeurs d'école particulièrement mal venu et démobilisateur. Est-il nécessaire de vous rappeler qu'il a fallu le suicide d'une directrice pour que notre ministre finisse par laisser entendre que les conditions de travail des directeurs et l'insuffisante reconnaissance de leurs missions sont des problèmes qu'il lui faut absolument traiter ? Ce n'est pourtant pas faute, de la part du SE-Unsa, de l'avoir alerté sur le sujet.

Nous avons bien conscience que les animations pédagogiques et les réunions directeurs-IEN ne sont pas exactement de même nature. Mais, vous sachant soucieux des conditions de travail des directeurs et, nous le répétons, faute de mieux, nous vous demandons de rétablir la forme de compensation qui avait cours jusqu'à maintenant.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur académique, mes salutations les meilleures.

Jean-Marie Laumenerch
Secrétaire départemental